



Avis sur le déménagement Crillon pour désamiantage (GDI/CT)

La Commission CSSCT a eu une présentation in situ des travaux prévus dans le cadre du déménagement provisoire des équipes IDM et Logistique de l'Entité ESAEM pour le désamiantage des espaces. Les agents ont également eu une présentation du projet par le Responsable d'Entité.

Les travaux ont une durée approximative d'un an.

La Direction devra être attentive aux conditions d'accès aux deux salles restant accessibles par un tunnel, pendant les travaux.

Le bureau B2188 accueillant 7 agents devra faire l'objet d'une attention particulière en matière de bruit.

Le positionnement de l'équipe logistique à proximité du local de stockage réduira les déplacements et les risques de chute dans les escaliers, ce qui est un point positif.

La CSSCT insiste pour l'ajout de pompes dans le couloir et la salle Edison et demande le maintien des pompes existantes pendant les travaux. Par ailleurs, la commission souhaite être tenue informé et destinataire de l'ensemble des résultats journaliers.

Il sera créé un accès par tunnel, dans l'emprise du chantier, pour atteindre la salle Laplace et la salle référentiel. L'Instance attire l'attention de la Direction pour que l'accès à ces locaux reste exceptionnel.

Ce dossier 13 points intègre un deuxième projet : la modification des locaux des équipes cyber.

La CSSCT rappelle l'engagement d'évacuer, pendant la période de travaux, des locaux cyber, les agents pour ne pas leur faire subir les nuisances.

Chaque établi sera relié à une prise réseau, le déménagement sera effectué par des professionnels.

De plus, nous vous demandons de fournir à la commission le résultat des analyses de renouvellement d'air du local PCC ligne 8.

D'ailleurs, concernant ce dernier, actuellement il sert de stockage de matériel. Avant d'être transformé pour partie en magasin et pour l'autre partie en atelier, le matériel stocké sera regroupé au fond du local. La difficulté pour accéder au matériel qui sera entassé pourra poser problème. Certains équipements sensibles devront donc être entreposés à un autre endroit.

Enfin, nous attirons votre attention sur le réfectoire qui offre peu de places par rapport au nombre d'agents susceptibles d'y manger.

Les agents rencontrés lors de la visite par la CSSCT n'ont pas émis d'avis négatif concernant ce réaménagement, mais des réserves.

Pour finir, ce déménagement est provisoire comme l'a précisé la Direction.

Le CSE GDI émet un avis favorable sur ce dossier.

PROCÉDURE DE VOTE :

POUR : 20 (15 CGT, 2 UNSA, 2 SAT, 1 CFE-CGC)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0